

Objet : Attribution de subventions au titre du dispositif « Métropole Roule Propre ! » - Acquisition d'un véhicule propre dans le cadre du Guichet unique des aides avec l'Etat

Le Président de la métropole du Grand Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5219-1,

Vu le décret n° 2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre fixant le siège et désignant le comptable public de la métropole du Grand Paris,

Vu l'élection du Président de la métropole du Grand Paris du 9 juillet 2020,

Vu la délibération CM2019/06/21/16 du Conseil de la métropole du 21 juin 2019 approuvant au 1^{er} juillet 2019, le règlement d'attribution de la subvention de la métropole du Grand Paris pour l'acquisition d'un véhicule propre,

Vu la délibération CM2019/10/11/26 du Conseil de la métropole du 11 octobre 2019 approuvant au 11 octobre 2019, la modification du règlement d'attribution de la subvention de la métropole du Grand Paris pour l'acquisition d'un véhicule propre,

Vu l'arrêté du président n° AP2020-122 du 1^{er} octobre 2020 portant délégation de signature à Paul Mourier, directeur général des services de la métropole du Grand Paris,

Vu la convention entre la Métropole du Grand Paris, le Ministère de la Transition Ecologique et solidaire et l'Agence de Services et de Paiement relative à la gestion de l'aide « Métropole Roule Propre ! » dans le cadre du dispositif du Guichet unique signée le 30 août 2019,

Considérant la volonté de la Métropole de favoriser l'amélioration de la qualité de l'air et la lutte contre la pollution, notamment dans le cadre de la création de la Zone à Faibles Emissions métropolitaine,

Considérant qu'il est nécessaire d'accompagner financièrement les particuliers dans leur démarche de changement de véhicule pour un moyen de transport plus propre,

Considérant les quatre-vingt-onze nouveaux dossiers reçus et instruits par l'ASP entre le 21 septembre et le 9 novembre 2020,

DECIDE

Article 1er : d'attribuer les subventions suivantes pour l'acquisition d'un véhicule propre, en remplacement d'un ancien véhicule voué à la destruction :

Nom et Prénom	Code Postal	Localité du demandeur	Véhicule acquis	Montant de la subvention
ROBIN Thomas	75009	PARIS	EL - Electricité	5 000 €
LABONNE Ingrid	94420	LE PLESSIS TREVISE	EH - Essence-électricité (hybride non rechargeable)	4 670 €
RHARMAOUI Salima	93700	DRANCY	EH - Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000 €
DALIL Ali	92110	CLICHY	EL - Electricité	5 000 €
BEZDETNI Alexandre	93600	AULNAY-SOUS- BOIS	EL - Electricité	6 000 €
VICTOR Alain	94600	CHOISY-LE-ROI	EL - Electricité	5 000 €

Nom et Prénom	Code Postal	Localité du demandeur	Véhicule acquis	Montant de la subvention
QUISTIN Karen	93270	SEVRAN	EH - Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000 €
SIJOUMI Nassr-Edin	93120	LA COURNEUVE	EL - Electricité	3 000 €
NEMORIN Ruddy	94000	CRETEIL	EH - Essence-électricité (hybride non rechargeable)	4 200 €
CANNEVA Charles	94700	MAISONS-ALFORT	EH - Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000 €
HADDAD Lahouari	75011	PARIS	EH - Essence-électricité (hybride non rechargeable)	1 400 €
MAMLOUK Helmi	94240	HAY-LES-ROSES	EL - Electricité	6 000 €
SIMONINI Hephzibah Justine	75009	PARIS	EH - Essence-électricité (hybride non rechargeable)	4 484,64 €
PREAUT Sylvain	92502	RUEIL-MALMAISON	EL - Electricité	3 000 €
FOUCHER Laurence	92250	GARENNE-COLOMBES	EL - Electricité	2 645 €
RAMZAN Ali	93140	BONDY	EL - Electricité	3 570,89 €
BIANGUE Ernest	94310	ORLY	EH - Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000 €
LUCE Solange	75017	PARIS	EL - Electricité	3 000 €
LARBI Ghanem	93420	VILLEPINTE	EE - Electricité-essence (hybride rechargeable)	5 000 €
SETAL Francis	93390	CLICHY-SOUS-BOIS	EL - Electricité	3 000 €
DELONCLE Charles	75015	PARIS	GL - Electricité-gazole (hybride rechargeable)	3 000 €
HUYNH Edmond	93140	BONDY	EH - Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000 €
MEGHEZZI ARAFI Oussama	92110	CLICHY	EH - Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 400 €
MALAISE Franck	75018	PARIS	EH - Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000 €
NOUARAT Houria	92230	GENNEVILLIERS	EL - Electricité	6 000 €
FAUQUET François	94380	BONNEUIL-SUR-MARNE	EL - Electricité	1 500 €
SZYMANSKI Philippe	93700	DRANCY	EH - Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 898,62 €
BEGRICHE Nadia	93210	SAINT-DENIS	EL - Electricité	5 000 €
LEQUINT Deborah	94460	VALENTON	EL - Electricité	4 353,62 €
DE CLERCQ Benoît Marie	92210	SAINT-CLOUD	EL - Electricité	3 000 €
DIEP Hélène	75013	PARIS	EL - Electricité	3 000 €
ROSE Emilien	94700	MAISONS-ALFORT	EL - Electricité	5 000 €
OUAAMAR Azzedine	92310	SEVRES	EH - Essence-électricité (hybride non rechargeable)	4 670 €
BOUCHIKHI Mohamed	93190	LIVRY-GARGAN	EH - Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000 €

Nom et Prénom	Code Postal	Localité du demandeur	Véhicule acquis	Montant de la subvention
GUILGORI Gilberte	94380	BONNEUIL-SUR-MARNE	EH - Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000 €
IDLAMIN Lahcen	93120	LA COURNEUVE	EE - Electricité-essence (hybride rechargeable)	2 000 €
VASILJEVIC Dragan	93320	LES PAVILLONS-SOUS-BOIS	EE - Electricité-essence (hybride rechargeable)	4 500 €
LAFORGE Emilie	94430	CHENNEVIERES-SUR-MARNE	EE - Electricité-essence (hybride rechargeable)	6 000 €
STEPHANT Eric	94300	VINCENNES	EL - Electricité	5 000 €
JABRI Mohammed	92230	GENNEVILLIERS	EL - Electricité	3 000 €
COUTY Didier	92800	PUTEAUX	EL - Electricité	3 000 €
CASSEUS Marie Bernadette	92600	ASNIERES-SUR-SEINE	EH - Essence-électricité (hybride non rechargeable)	4 295 €
NAIM BEN Youssef	94200	IVRY-SUR-SEINE	EL - Electricité	3 000 €
CHING Christopher	75017	PARIS	EL - Electricité	3 145 €
GUERRAB Salim	92110	CLICHY	EL - Electricité	6 000 €
HARLAND Benjamin	94500	CHAMPIGNY-SUR-MARNE	EL - Electricité	5 000 €
GROLLE Bernard	92210	SAINT-CLOUD	EL - Electricité	1 500 €
FERREIRA RIBEIRO Mauricio Hernani	91170	VIRY-CHATILLON	EL - Electricité	3 000 €
MEROUANE Brahmi	92390	VILLENEUVE-LA-GARENNE	EH - Essence-électricité (hybride non rechargeable)	4 000 €
BREGEON Sébastien	92320	CHATILLON	EL - Electricité	5 000 €
BOUCHAM Florence	92390	VILLENEUVE-LA-GARENNE	EE - Electricité-essence (hybride rechargeable)	3 150 €
TOTAL				203 382,77 €

Article 2 : de refuser la demande de subvention suivante, le demandeur n'étant pas éligible à la prime à la conversion faute de véhicule à détruire :

Nom et Prénom	Code Postal	Localité du demandeur	Véhicule acquis	Motif de refus
CHAATI Fatima	93200	SAINT-DENIS	ES - Essence	Motorisation non conforme au règlement
EL ALAMI Jaouad	93390	CLICHY-SOUS-BOIS	EE - Electricité-essence	Véhicule mis au rebut trop récent
BEZZAOUIA Mohammed	93150	LE BLANC MESNIL	EL - Electricité	Véhicule mis au rebut trop récent
VERET Jean-Claude	92160	ANTONY	EL - Electricité	Véhicule mis au rebut trop récent
BENDAHDANE Tawfik	75019	PARIS	EL - Electricité	Véhicule mis au rebut trop récent
ZHANG Peng	75009	PARIS	EL - Electricité	Véhicule mis au rebut trop récent

Nom et Prénom	Code Postal	Localité du demandeur	Véhicule acquis	Motif de refus
AJDIR Mohamed	92230	GENNEVILLIERS	EL - Electricité	Véhicule mis au rebut trop récent
ROETHEL Olivier	92410	VILLE-D'AVRAY	EL - Electricité	Véhicule mis au rebut trop récent
ALIBAY Nadine-Bano	93330	NEUILLY-SUR-MARNE	EL - Electricité	Véhicule mis au rebut trop récent
LIGOURET Mélodie	94520	MANDRES-LES-ROSES	EL - Electricité	Véhicule mis au rebut trop récent
ABADIE Yoann	75019	PARIS	EL - Electricité	Inéligible à la prime à la conversion
DU PELOUX Philippe	92700	COLOMBES	EL - Electricité	Véhicule mis au rebut trop récent
BACHIRI Sami	93190	LIVRY-GARGAN	EL - Electricité	Véhicule mis au rebut trop récent
LEGUEUT Sébastien	92170	VANVES	EL - Electricité	Véhicule mis au rebut trop récent
GESS Alessandro	75020	PARIS	EL - Electricité	Véhicule mis au rebut trop récent
BAMBA Moussa	92140	CLAMART	EH - Essence-électricité (non rech)	Véhicule mis au rebut trop récent
BARGUI Khadija	94700	MAISONS-ALFORT	EL - Electricité	Véhicule mis au rebut trop récent
HAMDI Miladi	75020	PARIS	EL - Electricité	Véhicule mis au rebut trop récent
BENHABYLES Smail	92290	CHATENAY-MALABRY	EL - Electricité	Véhicule mis au rebut trop récent
AJDIR Madiha	92230	GENNEVILLIERS	EL - Electricité	Véhicule mis au rebut trop récent
DENIS Jean-Baptiste	75015	PARIS	ES - Essence	Véhicule mis au rebut trop récent
SUNGKUR Hemrajsingh	93700	DRANCY	EL - Electricité	Véhicule mis au rebut trop récent
NAIT DAOUD Sonia	94440	VILLECRESNES	EL - Electricité	Véhicule mis au rebut trop récent
DIFALLAH Asdine	93110	ROSNY-SOUS-BOIS	EL - Electricité	Véhicule mis au rebut trop récent
DO Trong Cuong	94260	FRESNES	EH - Essence-électricité (hybride non rechargeable)	Véhicule mis au rebut trop récent
MENDY Blaise	93800	EPINAY-SUR-SEINE	EL - Electricité	Véhicule mis au rebut trop récent
GADALOU Jean-Michel	94120	FONTENAY-SOUS-BOIS	EL - Electricité	Véhicule mis au rebut trop récent
ASSOULINE Iris	75012	PARIS	EL - Electricité	Véhicule mis au rebut trop récent
LOPES FERREIRA Daniel	94100	SAINT-MAUR-DES-FOSSES	EL - Electricité	Véhicule mis au rebut trop récent

Nom et Prénom	Code Postal	Localité du demandeur	Véhicule acquis	Motif de refus
LESOURD Guillaume	94200	IVRY-SUR-SEINE	EL - Electricité	Véhicule mis au rebut trop récent
ATLAN José	75111	PARIS	EL - Electricité	Véhicule mis au rebut trop récent
ZHANG Peng	75009	PARIS	EL - Electricité	Véhicule mis au rebut trop récent
LEGER Laurie	92500	RUEIL-MALMAISON	EL - Electricité	Prix d'acquisition dépassant 50 000 € TTC
SINGH Karnail	93230	ROMAINVILLE	EL - Electricité	Véhicule mis au rebut trop récent
AZIZOVA Madina	75018	PARIS	EL - Electricité	Véhicule mis au rebut trop récent
HAJJAM Fouad	94800	VILLEJUIF	EL - Electricité	Véhicule mis au rebut trop récent et non éligible à la prime à la conversion
GREUET Corinne	93370	MONTFERMEIL	EL - Electricité	Véhicule mis au rebut trop récent
BOUDRAA Samira	94350	VILLIERS-SUR-MARNE	EL - Electricité	Véhicule mis au rebut trop récent
SADESKI Francie	75020	PARIS	EL - Electricité	Non éligible à la prime à la conversion
SETTE Diop	92160	ANTONY	EE - Electricité-essence (hybride rechargeable)	Véhicule mis au rebut trop récent

Article 3 : La dépense sera imputée au budget 2020, chapitre 204,

Article 4 : Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la région Ile-de-France ;
- Monsieur le comptable public ;
- Monsieur le Président Directeur Général de l'ASP.

Fait à Paris, le23...NOV...2020

Par délégation du président de la métropole du Grand Paris

Le Directeur Général des Services

